

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 25 NOVEMBRE 2011

Le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie le 25 novembre 2011 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Christian LANTENOIS, Maire.

Présents : Christian LANTENOIS – Germain TANIÈRE – Richard STEHLIN – Michel JORAND - Monique BONHOMME – Morgane MEUNIER – Alain LEMAIRE – Alain RAQUIDEL - Jean-Luc RITZENTHALER – Philippe GENESLAY – Pierre RAVEZ – Richard DESREUMAUX – Francis ROUSSELOT

Absents excusés : Dominique THEVENIN – Bleuette DECARSIN - Anne-Marie GONZALES - Chantal DESCLAUD-THIRIET - Jean-Charles CANNARD

Absent : Emilie CARRE-DROUOT

Recensement des pouvoirs : Bleuette DECARSIN à Michel JORAND - Jean-Charles CANNARD à Christian LANTENOIS - Chantal DESCLAUD-THIRIET à Philippe GENESLAY - Anne-Marie GONZALES à Alain RAQUIDEL - Dominique THEVENIN à Germain TANIÈRE

Monsieur Michel JORAND a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

- **RAPPORTE** la délibération prise le 12 Avril 2010 concernant l'acquisition de la parcelle ZD n° 91 et se détermine sur une nouvelle offre.
- **DESIGNE** l'entreprise VEOLIA EAU comme délégataire du service public de l'assainissement collectif de la commune, pour une période de 12 ans.
- **ENTERINE** la décision de la CAO du 10 novembre 2011 et **RETIENT** l'entreprise WIAME pour les travaux d'amélioration du réseau d'assainissement « rue Jean Moulin ».
- **DECIDE** d'instituer la taxe d'aménagement par secteur.
- **SOLLICITE** le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour la pose de 2 radars pédagogiques prévus « Avenue de la Libération et rue de la République ».
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de à l'association du Judo Club de Rebais
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle à l'EREA Léopold Bellan de Chamigny pour participer au financement du voyage scolaire au Québec
- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 3,79 €
- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie des Morin portant sur les précisions apportées sur le développement économique (commerce de proximité) et l'aménagement de l'espace – environnement (transports scolaires) suivant la délibération de la CCBM.
- **DECIDE** de participer financièrement au SAGE des deux Morin pour l'année 2011-2012 (septembre à août) à hauteur de 0,30 €/habitant.
- **PREND ACTE** que le Cabinet MORADES se nomme maintenant Cabinet MOD'HUS.
- **ACCEPTE** le remboursement des Assurances MMA concernant le sinistre survenu sur le poteau d'éclairage public « rue Pasteur »